

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

Cet été, vous avez surfé de belles vagues. Visitez des musées étonnantes et goûtez des saveurs inoubliables.

Pourtant, les meilleures journées vous attendent maintenant.

Jusqu'au 30 septembre, les Stardes reviennent chez Mercedes-Benz.

Accéder aux meilleurs de l'électrique, au volant de nos SUV QA Edition et EQB Edition.

Disponible à 41.950 euros, bonus écologique de 5000 euros d'éduit.

Stardes journée étoilée, détail sur Mercedes-Benz.fr

Au quotidien, prenez les transports en commun.

Pour commenter son histoire du jour, Christophe Fondelat reçoit un invité, acteur direct de son récit.

Je vous ai raconté l'affaire Air Cocaïne, première épisode,

l'histoire de ces trafiquants de drogue français qui, en 2012, parviennent à faire venir d'abord 300 kg de cocaïne de Saint-Domingue jusqu'en France en jet privé

et qui, voulant recommencer un an plus tard, se font pincer par les autorités dominicaines avec 700 kg de cocaïne en stock.

Et je débrieife cette histoire avec Christine Saunier-Rueland, juge d'instruction de cette affaire en France

et qui a bien voulu nous raconter ce moment où elle intervient dans l'affaire.

Et j'ai bien conscience que ce que je vais vous demander n'est pas facile,

puisque vous intervenez-vous pile dans la deuxième partie de mon histoire.

C'est-à-dire au moment où les 4 sont interpellés à Saint-Domingue et où l'affaire est révélée, je ne me trompe pas.

Absolument.

Ça se passe comment d'ailleurs ? Vous êtes saisis, comment vous dis des choses, comment ?

Eh bien en fait, le dossier avait antérieurement été traité par le juge d'instruction de Draguignon.

Donc relvé Saint-Tropez ?

Oui, puisque l'atterrissage du 9 décembre 2012 à la molle avait donné lieu,

à un signalement donc par les agents, pas un signalement anonyme,

mais il y avait deux agentistes à ce moment-là qui avaient assisté au fait.

Et ça avait donné lieu à l'ouverture d'une enquête tribunaire

auprès du procureur de la République de Draguignon.

Qui avait déjà identifié les protagonistes, Collin et compagnie ?

Non, pas encore.

Quand il y a eu l'atterrissage, le signalement dès le lendemain,

en fait, au service de renseignement du ministère des Armées.

Après, un mois après, c'était le 7 janvier 2013,

le procureur de la République de Draguignon a ouvert une enquête très lumineaire

qui l'a confié au service de la gendarmerie de Saint-Tropez,

qu'on récupérait tous les premiers éléments.

Et ensuite, donc, c'est la gendarmerie qui a pu identifier le deuxième vol

sur Quito, qui a été un échec.

Et puis, il y a eu ce troisième vol en mars,

du 17 au 19 mars, c'est le troisième vol à Punta Cana,

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

où ils se sont fait interpellé.

Ils se sont fait interpellé, c'est là que le dossier est arrivé à Marseille.

Alors, peut-être une réflexion générale avant d'entrer dans les détails

hormis le côté spectaculaire de l'atterrissage en jet à Saint-Tropez

et l'arrestation de Punta Cana.

Est-ce que cette histoire est vraiment exceptionnelle ?

700 kilos de cocaïne, finalement, c'est pas grand chose.

C'est pas une tonne comme on en arrête régulièrement sur l'autoroute qui remonte d'Espagne.

C'est quand même une quantité importante de drogue

qui arrive par voie aérienne dans des circonstances quand même exceptionnelles

puisque ça attire sur un petit aéroport français de la molle

après un passage aux assorts, ou bien du coup,

ou blanchir en quelque sorte le plan de vol en fin arrêtant.

Et ce qui fait son caractère exceptionnel,

cette histoire, c'est la répétition des trois vols,

entre le 9 décembre et le 16 mars 2013.

Mais si on regarde les choses à froid,

cette affaire a pris beaucoup plus d'importance que son vrai poids criminel, j'ai envie de dire.

Je sais pas quoi vous répondre sur cette question

puisque son poids criminel est au-delà de l'importation

et de l'arrivée en France ou de la non-arrivée en France de ces quantités de drogue

parce que c'est quand même beaucoup, mais c'est tout ce que ça sous-tend par derrière

qui dit trafic et importation de drogue dans ces quantités-là

veut dire un problème de société énorme,

s'agissant de la santé publique,

et puis ça veut dire aussi l'arrosage des cités en drogue

avec tout ce que ça comporte après comme guerre de clans dans les cités,

règlement de comptes, etc.

Sans compter toute l'économie parallèle liée au trafic dans les cités.

Donc j'ai du mal à vous dire que...

Que c'est banal criménalement ?

Oui.

Je comprends.

Les 300 kilos du premier vol, donc en décembre 2012,

est-ce qu'on a su où ils étaient passés ?

Qui les avait emportés ?

Non, c'est pas où ils ont atterri.

On sait qu'ils sont partis de la molle.

Jusqu'à cette station essence ?

Oui, sur Dragignan, enfin juste avant Dragignan.

À Sanavi ?

Et après ils sont partis à la farandole, oui,

mais ils ont fait un petit détour par Dragignan dans cette station-service pour poids lourds.

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

Voilà, donc la drogue, elle aurait peut-être été déchargée à ce moment-là, puis après, c'est reparti sans la drogue pour se retrouver danser toute telle à la farandole. Mais après ce qui est devenu la drogue...

On n'a jamais réussi à le savoir.

Il y avait une grosse équipe derrière Franck Collin

où lui, c'était juste un chauffeur livreur, c'est un type qui allait chercher et qui remettait.

Où est-ce que c'était lui, l'organisateur ?

C'est un intermédiaire.

Juste.

C'est un intermédiaire, c'est un rouage.

Collin, c'est étonnant, donc il vit en Roumanie,

il vient l'été jouer les gardes du corps en Saint-Tropez,

et a priori, c'est la première fois qu'il passe les limites de la loi.

Il fait beaucoup d'autres choses que il garde au corps.

C'est-à-dire ?

Il y avait beaucoup d'autres choses en Roumanie,

où il avait plusieurs activités, plusieurs sociétés à solo,

où il brafait beaucoup d'affaires,

où il voyait beaucoup de monde,

où il avait beaucoup d'effets,

mais effectivement, il n'avait pas de casier judiciaire important.

Il y a un personnage quand même,

qu'on va oublier par la suite dans le deuxième épisode,

parce que le sujet, ça va devenir les deux pilotes,

est-ce qu'ils savaient, est-ce qu'ils savaient pas,

ils vont finir par s'évader.

Je n'y vente pas plus que ça, le deuxième épisode.

Mais le personnage, c'est le douanier, François Xavier Mancher.

Comment est-ce qu'il se retrouve dedans, lui ?

Xavier François, François Xavier Mancher,

avant, était un ami de François Collin,

qui versait la profession de douanier,

qui n'était pas du tout affecté à l'aéroport de la moelle.

Il n'avait rien à faire sur cet aéroport, ce jour-là.

Il intervient pour aider, entre guillemets, son ami.

Il se retrouve dans cet affaire.

Ça n'est pas le douanier de l'aéroport ?

Absolument pas.

Il n'avait absolument rien à faire sur ce lieu,

dans cet aéroport, absolument pas.

Par quel moyen est-ce qu'il se retrouve sur la piste,

au pied de l'avion ?

Parce que vous avez le droit d'aller dans un aéroport,

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

qui que vous soyez, et en plus,
quand vous dites que vous êtes douanier,
vous laissez passer.
Il n'exerce pas ces fonctions sur cet aéroport-là.
D'accord.
C'est rare, en France, un douanier corrompu.
On a vu qu'en République Dominicaine, ils étaient 26,
impliqués dans cet affaire.
Oui, c'est rare.
On n'en trouve pas tous les jours.
Comme dans toutes les professions,
il y en a qui peuvent poser problème de ce type.
Mais oui, oui, c'est rare.
Les données ne sont pas compliquées.
Vous vous souvenez à combien il a été condamné
à la fin de l'histoire ?
Beaucoup ?
Il avait un rôle qui n'est pas banal, quand même.
Oui, mais ça a été...
Un des rares à reconnaître sa responsabilité
d'être déporté,
à ne pas contester son placement en détention,
à faire sa période de détention,
à tourager sa peine,
il doit être sorti de prison.
Alors, les pilotes.
Les pilotes seront les personnages
centraux du 2e épisode.
Mais anticipons un peu.
Concernant le 1er vol,
on veut bien admettre qu'ils n'étaient pas au courant
des 10 valises qui étaient dans le 1er vol.
Mais, à partir du 2e,
et de ce retour averse,
on a du mal à croire qu'ils ne sont pas dans le coup.
Vous vous êtes en France.
Ce n'est pas vous qui avez à instruire au début.
Mais, dès le départ,
vous les mettez dans le jeu, ou pas ?
Quand je prends le dossier,
je les mets, oui, effectivement, dans le jeu,
à partir du moment où je vais les entendre
en République dominicaine.

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

Ah, vous y allez ?

Oui, j'y vais très vite,
en République dominicaine,
et les entendre sous statut de témoins assistés.

Oui.

Parce que j'estime qu'il y a des éléments
qui peuvent être intéressants.

Donc, je vais les entendre sous statut de témoins assistés.

Et ils seront mis dans l'examen plus tard.

Oui, quand ils rentreront, on feront.

Non, non, non, non.

Ah, vous les mettez en examen pendant qu'ils sont encore là-bas ?

Absolument, absolument.

Vous êtes comme moi, surpris.

Bon, le 1er vol, on est d'accord.

Ils peuvent transporter dix valoches,
sans savoir ce qu'il y a dedans.

Oui, c'est pas comme ça que...

qu'on instruit...

qu'on instruit...

la situation, en fait.

On s'interroge par rapport à leur responsabilité
en tant que professionnel.

Est-ce qu'ils étaient chargés d'eux,

de vérifier, de pas vérifier,

quels sont les textes applicables ?

Et oui, pourquoi ils sont pas plus interrogés ?

Donc là, on tombe sur ce qu'on appelle le manoeuvre.

C'est un manuel qui guide les règles

que doivent appliquer les commandes dedans de bord.

Des vols privés ?

Oui.

Sur ces vols privés.

Et là, oui, il y a des éléments

qu'il faut que...

Un moment, il y a de charges suffisantes,

des indices graves et concordants

qui justifient leur maison d'examen.

Donc vous les mettez aussi en examen depuis la France

alors qu'ils sont en République dominicaine ?

Absolument.

Parce qu'il y a une différence

entre le pilote d'un vol commercial,

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

dans l'ancourrier,
qui lui n'est pas censé vérifier les bagages,
et celui d'un vol privé, un jet,
qui lui doit vérifier les bagages.

C'est ça ?

Les règles sont, comme je vous le disais tout à l'heure,
contenues dans un manuel d'exploitation,
ce qu'on appelle le MANEX.

Et on voit que le commandant de bord
a un certain nombre d'obligations,
l'obligation de vérifier les opérations
d'assistance au sol,
l'obligation de superviser
l'accompagnement des bagages,
l'obligation de superviser les passagers.

Il a la responsabilité
du chargement correct des bagages
dans l'avion pour établir
son devis de masse et centrage.

Il est obligé de vérifier
aussi l'état de l'avion.

Or, tout ça,
ça n'a pas été
fait, ou en tout cas
fait de façon à ce que les alertes
se mettent en route pour prévenir
les pilotes
qui viennent de difficultés.

Là, ils avaient tous les feux clignotants possibles
par rapport au bagage,
par rapport au passager,
et là, ça devait clignoter.

Ils devaient en rendre compte
à la direction
qui devait aussi réagir.

Parce que vous dites que
les

personnes
qui seront focus
dans votre deuxième partie,
ce sont les pilotes, mais il y a aussi
des personnes très importantes
qui sont les chefs,

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

les employeurs des pilotes,
c'est-à-dire les chefs d'entreprise
des responsables de la société SNTH
et tous ces éléments-là pour eux réagir.
Puisque par derrière, il y a aussi le problème
de financement de ces vols.
Les pilotes, oui, ils font un premier vol,
ils ne réagissent pas un deuxième vol,
ils ne réagissent pas un troisième vol, ils ne réagissent pas.
Mais les chefs d'entreprise, c'est pareil,
ils font un premier vol, un deuxième vol,
un troisième vol, qui sont, soi-disant, pas payés
par
les clients. Alors, quand vous
zafrêtez un avion pareille,
c'est pas
deux centimes d'euros, c'est un investissement
important pour la société, ils ne sont pas payés,
mais ils en font quand même un second, ils ne sont pas payés,
mais ils en font un troisième, ils ne sont pas payés.
Donc là aussi, c'était des alertes.
Pourquoi toutes ces personnes-là,
et ça a été mon questionnement
tant que plus d'instruction, pourquoi
toutes ces personnes-là
n'ont pas saisi ces alertes
pour dire stop à un moment.
Pour terminer, les autorités dominiquaines,
vous nous dites que vous êtes allés là-bas, ce qui est assez courant
pour juger instruction
lorsqu'une affaire se déroule à l'étranger.
Elles sont sincères
quand elles donnent ce coup de pied
dans la fourmilière, quand elles procèdent
à cette arrestation,
ou c'est à un coup pour faire de l'esbrouf ?
Non, je crois que
elles sont sincères.
Je suis d'aller à plusieurs reprises
en République dominiquaine
dans le cadre de cette affaire.
Parce qu'il a fallu
qu'on se partage le travail

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

en quelque sorte.
Parce que l'affaire concernait
aussi bien les autorités
de République dominiquaine
que les autorités françaises.
À savoir que les autorités
de République dominiquaine
avaient à traiter
ce qu'on pourrait qualifier de flagrant délit
de départ de l'avion,
de l'exportation pour eux.
Donc eux, ils ont traité tout ce volet
là et moi j'ai traité
tout le reste de l'affaire,
c'est-à-dire les autres vols
et tout ce qu'il y a autour de l'organisation
et notamment ce qu'on appelle
l'association de Maltétoire
pour arriver
à ces transports-là.
Donc j'ai été amené
à rencontrer
des responsables judiciaires
de République dominiquaine.
Il a fallu dans un premier temps que j'explique
la procédure française.
Oui, la procédure française,
le rôle de l'instruction,
le périmètre de mon intervention
en respectant
le fait qu'il aurait été
affecté du flagrant délit
parce que je ne suis pas là non plus
pour faire le travail à leur place
aussi non plus et pour leur apprendre
quelque chose.
Et je peux dire
que j'ai eu à faire des magistrats
très engagés dans leur fonction
de magistrats
qui veulent
faire quelque chose dans leur pays
qui en ont marre

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

et qui ne se portent plus
pas d'être la plaque tournante
ou une base
de trafic internationaux
de tous ordres
qui passent par chez eux.
Et ils voulaient effectivement
faire quelque chose
en toute sincérité
et à partir du moment
où j'ai pu acquérir
leur confiance
nous avons pu mettre en place
une collaboration
absolument fructueuse
et très intéressante
pour essayer de faire la part des choses
sans a priori
pour les uns, pour les autres
voilà, j'ai pu
entendre les Français
autant que je voulais
pour faire la part des choses
pour essayer de comprendre
qui leur était arrivé
parce qu'on n'est pas pilotes
ou passagers comme ça mais en tout cas
on ne parle des pilotes
c'est pas possible, c'est des personnes
qui ont retrouvé dans le genre d'histoires
donc pourquoi elles se retrouvent là
qu'est-ce qu'ils ont fait réellement
quelle est leur part de responsabilité
quel était leur intérêt etc etc
alors qu'a priori
pour la République de Monique
eh bien, à eux ils étaient dans le fait
de faire le grand délit
ils ont été pris la main dans le sac
donc ceci dit ils m'ont
laissé travailler
comme juge d'instruction
en France doit travailler

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

en prenant le recul nécessaire
on ne s'en sent pas emporté
par tout ce qui s'est passé autour
et la médiatisation qui est à faire
vous y êtes allé combien de fois
en république dominicaine ?
trois fois
pas seul, avec votre gréfière je suppose
oui tout à fait
et des gendarmes ?
non, j'y suis allé
avec ma gréfière une première fois
avec
ma gréfière une première fois
avec le dossier de l'Octrice
de la police judiciaire
une seconde fois
j'y suis allé avec
un expérience aéronautique
puisque les invités de Gassion ont offert
sur l'aéroport de Punta Cana
et de Poirte aux Platins
et puis une troisième fois
avec ma gréfière aussi
je me disais en vous entendant dire ça
que ça voulait dire que la justice
se donne quand même des moyens
oui, bien sûr
non mais les gens n'ont pas conscience
qu'il y a des juges qui vont comme ça
à l'étranger plusieurs fois
à plusieurs accompagnées de personnes
billets d'avion ou classéco
bien sûr
bon, mais je veux dire
on vous donne les moyens
oui c'est pas courant
mais on nous donne les moyens
parce que
on veut bien le faire aussi
parce que pour un juge d'instruction
c'est pas rien
de s'engager autant dans un dossier

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

quand on est à l'agir
de Marseille
c'est-à-dire juridiction interagionale
spécialisée, criminalité organisée
on a des dossiers
énormes à traiter
quand on est dans les autres juridictions
on a aussi un nombre de dossiers
peut-être moins énormes
mais un nombre de dossiers importants
à traiter donc on est pas assez nombreux
donc on fait
au minimum pour le maximum
donc partir comme ça
en commission rogatoire
à l'étranger
c'est quelque chose de compliqué
de long, de laborieux
mais c'est efficace
vous allez à la plage le soir
pas vraiment non
non
dernière chose dans le deuxième
ça nous intéresse pas vraiment
moi j'y serai à l'essai
dans le deuxième épisode
bon le coeur de l'histoire
c'est l'évasion des deux pilotes
qui vont se soustraire
à la justice de la République Dominicaine
pour se livrer
à la justice française
vous avez eu affaire au Dominicain
après l'évasion ?
oui absolument
il devait être bien content
oui pour le reste
c'est un camouflet
il y a beaucoup de choses
qui ont été pour eux un camouflet
c'est ce qu'ils ont entendu
par les médias
concernant leur pays

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Air Cocaïne - La juge d'instruction

de République Dominicaine
qui a été taxé de République bananière
alors que bon
non en tout cas c'est pas ce que j'ai vu
moi par rapport aux personnes
responsables
et aux responsables de la justice
que j'ai rencontré
ils ont été légitimement humiliés
ils ont été humiliés
je sais pas si c'est légitimement
mais ils légitimement
ils ont été humiliés par les médias
parce qu'on a montré du doigt
comme étant des sous-développés
ils ont été humiliés aussi
par certains propos d'hommes politiques français
au placé
ils ont été humiliés
par cette évasion aussi
heureusement
que j'y étais allé
auparavant
deux fois
parce que sinon vous en auriez pris
oui
sinon vous auriez payé le prix
merci beaucoup Christine
Sonnier Rueland
juge d'instruction qui a instruit cette affaire en France
des centaines d'histoires disponibles
sur vos plateformes d'écoute
et sur europein.fr